

**RAPPORT N° 04/1-09  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CONTRIBUTION FINANCIERE A LA COMMUNE  
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION  
(AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER CITE HYACINTHE / SAINTE CLOTILDE)**

Dans le cadre des axes prioritaires de la Commune en terme de politique d'insertion, il s'agit de mettre en œuvre, sur des sites municipaux et concernant des projets d'intérêt collectif, des chantiers d'insertion favorisant l'implication de la population (notamment des jeunes) à la mise en valeur des espaces publics (bâtiments et espaces verts).

La nature même de ce type d'opération permet de créer des étapes d'insertion pour des publics en difficulté qui vont bénéficier d'une expérience professionnelle et d'une formation (principe de l'alternance) dans le cadre d'un parcours individualisé. Les jeunes concernés seront tous bénéficiaires du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La contribution de la Commune se situe à différents niveaux :

Site concerné	<b>Agrandissement de la maison de quartier Cité Hyacinthe à Sainte Clotilde</b>
Structure porteuse	<b>Association Lantouraz</b>
Financement résiduel CES 15% Matériel et Outillage	9 386,00 euros 5 618,00 euros
<b>Total</b>	<b>15 004,00 euros</b>

Dans la perspective d'un démarrage du chantier au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, il vous est demandé d'autoriser le Maire à engager les financements afférents dont la fiche récapitulative est jointe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 04/1-09**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 5 mars 2004**

**OBJET**

**CONTRIBUTION FINANCIERE A LA COMMUNE**  
**A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION**  
**(AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER CITE HYACINTHE / SAINTE CLOTILDE)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-09 présenté par le Maire, au nom des Commission Prévention, Sécurité et Politique de la Ville / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à engager le financement relatif au chantier d'insertion intitulé « Agrandissement de la maison de quartier Cité Hyacinthe à Sainte Clotilde » porté par l'association Lantouraz.

**Le montant de la participation de la Commune est fixé à 15 004,00 euros.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, **12 MAR. 2004**

**LE MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**



**CHANTIER D'INSERTION****AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER CITE HYACINTHE STE CLOTILDE**

Durée prévisionnelle du chantier	6 mois
Nombre de CES concernés	16



**BUDGET PREVISIONNEL**

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Rémunération des salariés en CES	62 572,00 €	Subvention Etat (85%)	53 186,00 €
		Subvention Mairie (15%)	9 386,00 €
Formation des salariés en CES	59 520,00 €	Contribution Etat / PLIE formation	59 520,00 €
Achat des outils et matériaux	5 618,00 €	Subvention Mairie (outils & matériaux, encadrement)	5 618,00 €
Coût d'encadrement	- €		
Total	127 710,00 €		127 710,00 €

Montant financé par la Commune	15 004,00 €
Participation Mairie de Saint-Denis	11,7%

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 05 MARS 2004  
En annexe à la Délibération N° 04/11-09

LE MAIRE



## FICHE RECAPITULATIVE DES CHANTIERS D'INSERTION

### PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

**DENOMINATION : ASSOCIATION LANTOURAZ**

428 bâtiment N° 2  
Rue Alain PETERS  
97490 SAINTE CLOTILDE

Tél. 0262.29.85.81.

Fax. 0262.

**OBJET SOCIAL** : Développer sur le quartier de Ste Clotilde et sur la ville de St Denis la solidarité par le travail et la valorisation des personnes pour parvenir à une meilleure cohésion sociale au travers de diverses activités liées à la gestion du quartier, et ce dans le soucis de favoriser :

- la création d'activités économiques sur le quartier ;
- l'insertion des jeunes ;
- l'intervention et la responsabilité collective des habitants et ce, par tous moyens légaux dont elle disposera ;
- la mise en place d'activités économiques et socioculturelles.

**REPRESENTANT** : Monsieur M. J. CHARLETTE

### PRESENTATION DU PROJET

**NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET** : AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER HYACINTHE STE CLOTILDE

A la demande des acteurs concernés (Mairie – Etat et associations de quartier), un projet a été élaboré afin d'agrandir et de rénover une maison de quartier Hyacinthe de Sainte Clotilde :

Les travaux retenus sont les suivants :

- ✓ Le carrelage,
- ✓ La peinture intérieure et extérieure,
- ✓ La mise en place des sanitaires : 2 WC – 1 lavabo – 1 douche.

Ce chantier sera l'occasion de créer une véritable dynamique d'emploi, de faciliter l'insertion économique et sociale d'un public de quartier en échec scolaire ou en recherche d'insertion par leur implication dans le développement et l'amélioration de leur lieu d'habitation, de se former à certaines techniques du bâtiment.

**IMPACT ATTENDU EN TERME D'INSERTION ET D'EMPLOI**

L'association va insérer 16 jeunes en contrat emploi solidarité pour une durée de 6 mois.